

**M. Guay (Saint-Boniface):** Vous ne sauriez l'expliquer à quelqu'un qui refuse de comprendre.

**M. Comeau:** Le député de Saint-Boniface ne comprend jamais rien.

**M. McGrath:** Il ne parle que de son siège. C'est là qu'est son intelligence.

**M. Comeau:** Il n'a pas pris part au débat sur la loi sur les ressources en eau du Canada.

**M. Guay (Saint-Boniface):** C'est parce que votre groupe monopolisait le temps de la Chambre.

**M. Comeau:** C'est pourquoi il n'est pas au courant des arguments qui y furent présentés. Le ministre des Pêches avait alors opposé toutes sortes d'arguments à nos propositions, mais voilà qu'il adopte maintenant une de nos principales suggestions. Il préconise des normes nationales, mais je pense qu'il fait cela pour le public. Il n'est pas vraiment sincère car le président du Conseil du Trésor, qui parle en son nom cet après-midi, refuse ce genre d'amendement. Je ne puis comprendre que le président du Conseil du Trésor parle d'ingérence dans les affaires provinciales et de choses de ce genre. Le ministre des Pêches a parlé en faveur de normes nationales. Ses propos ont fait les grands titres dans tous les journaux du Canada. Ils ont paru en première page. Le ministre a été vraiment dur, mais maintenant, le gouvernement recule. Je voudrais que le ministre ou son secrétaire parlementaire nous explique pourquoi le gouvernement rejette cet amendement.

**L'hon. M. Drury:** Monsieur le président, si l'honorable représentant croit que je m'oppose aux normes nationales et que je repousse l'amendement pour cette raison, c'est manifestement une méprise. Dans mes remarques précédentes, j'ai dit, sauf erreur, que le ministre des Pêches, comme le gouvernement, bien sûr, favorise au plus haut point la création et l'adoption de normes nationales. Toutefois, des normes seraient aussi utiles dans d'autres domaines, mais ils relèvent en ce moment de la compétence exclusive des provinces. A mon avis, les Canadiens souhaitent l'adoption de normes pour les régions qui relèvent de la compétence provinciale, et nous savons que le ministre voudrait favoriser et encourager la chose. Il voudrait aussi, comme le député de Peace River l'a signalé, encourager et favoriser l'adoption de normes internationales. En le confinant à des normes purement nationales, on lui enlève à tout le moins la responsabilité de favoriser et d'encourager l'adoption de normes internationales, provinciales ou locales.

Sauf erreur, l'argument en faveur de l'adoption de normes nationales a de l'importance et le ministre l'a publiquement reconnu. Il persiste à le croire. A vrai dire, le texte actuel de l'article lui permettrait de réaliser totalement les objectifs qu'il a indiqués, et l'amendement proposé n'ajouterait rien à leur réalisation.

**M. Baldwin:** Monsieur le président, je dois absolument m'opposer à cette interprétation erronée, quoique innocente.

**M. McGrath:** Elle ne comportait rien d'innocent.

**M. Baldwin:** Ignorance ou innocence, je préfère en la circonstance parler d'innocence. Suivant un de mes collègues, l'argument du ministre tend à brouiller la piste. Monsieur le président, on pourrait plutôt parler d'une affaire qui sent mauvais. J'ai dit catégoriquement que, à mon avis, d'ici quelques années, il faudra presque inévitablement conclure des accords internationaux; cela étant, de quelle autorité le gouvernement fédéral appliquera-t-il les normes reconnues dans ces accords internationaux? Si le gouvernement fédéral demeure dans sa situation actuelle à l'égard des dispositions internationales touchant le travail et la mise en œuvre du Code des droits de l'homme des Nations Unies, nous connaissons de très graves difficultés. Mais si nous affirmons indiscutablement, en établissant des normes nationales, que le gouvernement fédéral a le droit d'établir de telles normes, ce à quoi tend l'amendement, à une étape ultérieure, il sera en mesure de mettre en œuvre des normes internationales. Il ne lui sera pas nécessaire de dire à chacune des dix provinces, et peut-être qu'un jour il y en aura onze, «Voici l'accord que nous avons signé. A la suite de négociations internationales, on estime impératif la création de normes internationales.» Le gouvernement fédéral serait obligé de demander à l'Alberta, à la Colombie-Britannique, à l'Ontario, etc., d'adopter une mesure législative mettant ces normes en vigueur. C'est ce que le député tente d'éviter avec son amendement qui permettrait au gouvernement fédéral, une fois établi son droit à imposer des normes nationales, de mettre plus facilement en application des accords internationaux.

**M. Barnett:** Monsieur le président, plus j'écoute ce débat, plus il me semble évident que le président du Conseil du Trésor cherche ou bien à embrouiller la question en utilisant tous les arguments possibles contre l'amendement ou bien il n'a pas lu l'article 6 du bill. Il y a peut-être un peu des deux. L'article 6 comporte deux paragraphes dont le paragraphe a) qu'on propose d'amender et qui indique clairement:

amorcer, recommander et entreprendre des programmes qui sont conçus pour favoriser l'établissement ou l'adoption d'objectifs ou de normes...

Si le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de ses différentes agences et programmes, ne cherche pas à encourager l'adoption de normes nationales, quelle est alors l'utilité d'un gouvernement national? J'ai eu le sentiment que, dans son dialogue avec le député de Peace River, le ministre tentait de se dissimuler derrière une sorte d'écran de fumée constitutionnelle en prétendant que l'insertion du mot «nationaux» à l'article a) limiterait l'application du bill. L'article 6 a) traite de la collaboration du ministre avec d'autres agences et en particulier avec les gouvernements provinciaux en vue de «favoriser et encourager l'adoption de pratiques et attitudes tendant à protéger et améliorer davantage la qualité de l'environnement».